

Pour les enfants



Comme pour les adultes, les documents de voyage nécessaires pour les enfants dépendent de votre destination. Votre enfant aura-t-il besoin d'une Kids-ID ou d'un passeport, éventuellement complété par un visa?

Carte d'identité :

- Si vous avez des enfants de moins de 12 ans, vous pouvez demander une Kids-ID pour eux à votre commune.

Autorisation parentale :

- si vous êtes mineur, il est préférable d'avoir une autorisation parentale avec signature légalisée par la commune.
- Lorsqu'un enfant mineur voyage à l'étranger avec un seul de ses parents, il est conseillé d'établir une « autorisation parentale », attestant de l'accord de l'autre parent, de faire légaliser la/les signature(s) du(des) parent(s) par la commune et d'emporter cette autorisation écrite à l'étranger (en français et dans la langue du pays d'accueil et/ou en anglais).

Extrait d'acte de naissance :

- Peut vous être utile en fonction du type de séjour.

Bulletin scolaire de vos enfants s'ils partent avec vous

Extraits de :

<http://www.mobilitedesjeunes.be/partir-a-l-etranger/avant-de-partir-a-l-etranger/memo-de-ce-qu-il-faut-faire-avant-de-partir-a-l-etranger>

https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/informations_supplementaires/voyager_avec_des_mineurs